

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
20 février 2025
Date d'affichage de l'avis
20 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
N° d'ordre
D_2025_1_9

**EXTRAIT DU REGISTRE DE
DU CONSEIL M**

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 064-216401331-20250226-D_2025_1_9-DE



Réunion du 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, C. CHUBURU, B. LORRY, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME.

Ont donné pouvoir : M.-C. LALANNE à B. LORRY et M. PULVINET à G. CAMY.

Etaient absentes : M. PULVINET, C. BERDUCQ, A-L.POMME-CASSIEROU, M.-C. LALANNE.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme C. CHUBURU.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

REMBOURSEMENT GROUPAMA 1ERE INDEMNITÉ VOL DE CABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Groupama effectue un règlement par chèque de 1031,35 € comme 1^{er} remboursement du sinistre 2024578939 concernant le vol de câble ayant eu lieu à la commune de Boeil-Bezing.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ la somme de 1031,35 €.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Marc DUFAU